

Le 2 juillet deux mil vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : MM., Mmes : FAURE Alexandre, Max DODARD, LABOURÉ Jean-Yves, DURAND Marina, CEDAT Simon, VEY Christophe, ROCHE Bérengère, SAGNOL Marcel Jean.
Formant la majorité en exercice.

Etaient absents et excusés : MM. LECOMTE Baptiste, CHEREL Xavier, GATEAU Claude.

Pouvoirs : M. LECOMTE Baptiste a donné pouvoir à Mme ROCHE Bérengère.
M. CHEREL Xavier a donné pouvoir à M. DODARD Max.
M. GATEAU Claude a donné pouvoir à M. VEY Christophe.

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les règles de fonctionnement du Conseil Municipal.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Délibération relative au maintien ou non de Monsieur Jean-Yves LABOURÉ dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que du fait du retrait des délégations à Monsieur Jean-Yves LABOURÉ 2ème adjoint par Arrêté du Maire N° 10-2021 du 7 mai 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer quant au maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose les 2 cas de figure :

- L'adjoint est maintenu dans ses fonctions, il reste officier d'Etat civil (signatures des actes d'Etat civil) et Officier de police judiciaire (verbalisation); ses précédentes délégations peuvent être attribuées uniquement aux adjoints en place.
- L'adjoint n'est pas maintenu dans ses fonctions, les délégations peuvent être attribuées soit à un adjoint, soit à un conseiller municipal, soit à des conseillers municipaux.

Plus d'un tiers des membres du Conseil Municipal demandant que le vote ait lieu à bulletin secret, celui-ci se déroule à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien (vote oui) ou non (vote non) de Monsieur Jean-Yves LABOURÉ dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Refusé à la majorité. Monsieur Jean-Yves LABOURÉ n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Résultat du vote : Pour (oui) : 2 Contre (non) : 8 Abstention (blanc) : 1

3- SEBA. Délibération pour maintien de parcelles dans le domaine public inaliénable de la Commune. Annule et remplace la délibération du 7 mai 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SEBA propose de céder à la Commune de Vernon les parcelles A 1159 d'une superficie de 745 M² et A 516 d'une superficie de 560 M² situées en bordure de la route du Chatus à proximité de l'Ecole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

-d'affecter les 2 parcelles au domaine public inaliénable de la commune afin de réaliser sur une portion de celles-ci un parking public accessible à tous les usagers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (Jean-Yves LABOURÉ)

4- Délibération pour création de quatre places de parking sur la Place du Chef Lieu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Place du Chef Lieu située à l'intersection de la Route du Chatus au point d'adressage 2640 et du départ de la Route de l'Excourbis peut accueillir quatre places de parking. Il propose de les matérialiser par un marquage au sol de deux places en haut (au-dessus du mur dans le sens longitudinal) et deux places en bas (au-dessous du mur dans le sens perpendiculaire).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5- Mobilier vélo. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Département relative aux modalités de cession de mobiliers vélos.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Vernon a été retenue par le Département de l'Ardèche pour l'attribution de mobilier vélo à raison d'un Abri « Châtaigne » - Agence pour le Développement des Métiers d'Art, qui sera affecté à proximité du complexe Mairie - Salle polyvalente - Bibliothèque. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département a fait l'acquisition du mobilier et le cède aux Communes à titre gratuit. Dans ce cadre, il y a lieu de signer la convention de cession qui définit les obligations respectives des parties et les modalités de cession de mobiliers vélos à l'attention des collectivités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6- Ambulant la Pizzaiotta. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Vernon a retenu la Société « La Pizzaiotta » qui propose un service ambulant de vente de pizzas par le biais d'un camion. L'objet de la convention est de définir les conditions d'utilisation d'une partie d'un terrain communal de Vernon, la Place de la Mairie par l'ambulant « La Pizzaiotta » pour y exercer son activité de vente de pizzas. La participation aux frais de l'ambulant « La Pizzaiotta » est fixée à 30 euros par an payables au comptable du trésor public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (Jean-Yves LABOURÉ)

7- Intention d'exercice du droit de préemption urbain pour création de logements communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour mettre en œuvre un droit de préemption urbain, la Commune de Vernon doit justifier de projets sur les biens concernés.

Il y a donc lieu de faire état des projets communaux :

Afin d'installer des familles et de maintenir l'effectif de l'école, le Conseil Municipal souhaite développer la politique de l'habitat et augmenter le nombre de logements communaux.

Deux orientations sont à l'étude, à savoir l'achat de bâtiment existant à réaménager ou la construction.

La commune se réserve la possibilité d'activer le Droit de préemption urbain sur des biens pouvant correspondre à ces projets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les orientations citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8- Compte rendu des Commissions communales.

Urbanisme : La Commune recherche des terrains.

Ecole : Effectif 2021/2022 - 21 enfants.

Communication : Le nouvel écho 2021 a été distribué.

9- Débat d'orientation transition énergétique.

Financement Leader. Rencontre avec le PNR le 20 juillet 2021.

10- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

11- Compte rendu du SDAGE (Schéma directeur et d'aménagement de gestion des eaux).

12- Divers.

Baumicou : Les panneaux limite d'agglomération, places de parking va être commandé.

Le déplacement des poubelles est effectué.

Un portique pour interdire l'accès aux Camping-car sur la place est commandé.

Des places sont réservées sous les châtaigniers pour les Associations.

Chasseurs : La fédération a attaqué l'arrêté. Une médiation est en cours.

Séance levée à 22 heures 50.

Fait à Vernon, le 16 juillet 2021

